



Maîtres David HUBIER & Delphine PLUOT-HUBIER

Notaires

1 & 3 rue du Marché au Blé
02460 LA FERTE-MILON
03.23.96.70.23

Site internet : [http// : hubier-pluot-lafertemilon.notaires.fr](http://hubier-pluot-lafertemilon.notaires.fr)

HONORAIRES LIBRES

SUR PRESTATIONS NON REGLEMENTEES PAR LE TARIF NOTARIE

(article L.444-1 alinéa 3 du Code du commerce)

CONSULTATIONS

- ❖ Rendez-vous d'ouverture de dossier suivi de la signature d'une lettre de mission : **Gratuit**
- ❖ Simples renseignements non suivis d'un écrit : 50 € TTC pour RDV de 30 minutes
- ❖ Consultation juridique, étude juridique et patrimoniale approfondie :
 - 180 € TTC / heure
 - Une lettre de mission avec convention d'honoraire vous sera proposée avant de commencer le travail

AVIS DE VALEUR IMMOBILIERE / EXPERTISE IMMOBILIERE

- ❖ Avis de valeur en vue d'une mise en vente immobilière : **gratuit**
 - ❖ Expertise immobilière : 250 € TTC
- Les Domaines d'intervention de l'expertise immobilière sont :
- *Valorisation fiscale :*
 - dans les successions
 - en vue de donation ;
 - *Valorisation en vue de divorces et séparations ;*
 - *Valorisation en vue de refinancement bancaire.*

PROMESSE DE VENTE NOTARIEE

- ❖ Honoraires de rédaction et mise en point : 250 € TTC

DROITS DES AFFAIRES

(hors débours greffe et JAL, et droits d'enregistrement)

- ❖ Cession de fonds de commerce / artisanal et cession de bail : 1,2 % HT du prix de cession avec un minimum de 1.500 € TTC (1.250 € HT)
+ Formalités postérieures à la cession de fonds de commerce : 540 € TTC (450 € HT)
- ❖ Bail commercial : 1.500 € TTC (1.250 € HT) quel que soit le montant du loyer.
- ❖ Constitution de société (*hors apport immobilier*) : 1.500 € TTC (1.250 € HT)
- ❖ Cession de parts : 1,2 % HT du prix de cession avec un minimum de 1.500 € TTC (1.250 € HT)
- ❖ Mise à jour de statuts : 540 € TTC (450 € HT) / mise à jour
- ❖ Modèle de procès-verbal d'assemblée générale : 50 € TTC (41.67 € HT)

En cas de complexité ou de demande particulière, il vous sera proposé une lettre de mission.

PRESTATIONS CODE CIVIL

- ❖ Etablissement d'une requête pour Juge des tutelles : 250 € TTC.
- ❖ Etablissement de procuration sous seing privé : 50 € TTC
- ❖ Acte de substitution : 50 € TTC
- ❖ Certification de signature : 36 € TTC
- ❖ Testament olographe :

Testament simple

La prestation couvre : RDV d'1H, conseils, rédaction, enregistrement sur fichier central et conservation à l'étude et débours FCDDV : 115 €

Testament complexe

50 € pour RDV d'1 Heure à acquitter à l'issue du rendez-vous

+

180 € TTC / heure => Une lettre de mission avec convention d'honoraire vous sera proposée avant de commencer le travail

+

Débours du fichier des dispositions de dernières volontés

- ❖ Retrait de testament : 90 € TTC / testament retiré

Tarification en vigueur à la date du 28/02/2026